|  |
| --- |
| **Formulaire standard d’Attestation du Président du comité de direction à joindre au dossier de demande d’autorisation classique d’une conservation électronique ou papier de documents d’assurance ou de réassurance dans un lieu autre que le siège**  **Entreprise : A COMPLÉTER** |
| *La présente attestation a pour objet de mettre en œuvre l’article 4, §2 du Règlement de la Banque nationale de Belgique du 12 mai 2020 relatif au lieu de conservation des documents d’assurance ou de réassurance (approuvé par arrêté royal daté du 31 juillet 2020) ainsi que l’article 4, § 2, du Règlement de l’Autorité des services et marchés financiers du 30 juin 2020 relatif au lieu de conservation des documents d’assurance (approuvé par arrêté royal daté du 31 juillet 2020).* |
| Par la présente attestation, je confirme que :   1. le système de conservation projeté, tel qu’expliqué dans le cadre du dossier (visé à l’article 4, § 2, des Règlements susmentionnés) transmis à la Banque nationale de Belgique le [JJ/MM/AAAA] ainsi que à l’Autorité des services et marchés financiers le [JJ/MM/AAAA], n’est pas susceptible de compromettre gravement la qualité du système de gouvernance, d’accroître indûment le risque opérationnel ou de nuire à la prestation continue d’un niveau de service satisfaisant à l’égard des assurés ; 2. le ou les lieux de conservation des documents d’assurance ou de réassurance :    1. garantit/garantissent le caractère intangible et intact des documents d’assurance, leur disponibilité, leur confidentialité et la protection des données à caractère personnel conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données; et    2. répond/répondent aux attentes prudentielles émises par la Banque nationale de Belgique en matière de sécurité et de continuité énoncées dans ses circulaires publiées sur son site web.   Enfin, je m’engage à porter immédiatement à la connaissance de la Banque nationale de Belgique et de l’Autorité des services et marchés financiers les changements majeurs qui seraient apportés au système de conservation par rapport aux informations reprises dans le dossier susmentionné. |

Date: [JJ/MM/AAAA]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Nom et Prénom]

Président du comité de direction de [entreprise]